

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 janvier 2025 à 19h00

Salle d'exposition

Convocation du 8 janvier 2025

Nombre de conseillers : 13

Présents : 7

Votants : 8

ETAIENT PRESENTS : Lionel GACHARD, Félix DIOSO, Yann-Mickaël LAFFERRIERE, Michel SONET, Isabelle MARIOU, Cécile ABOUDARAM, Aurélien NEGRE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Kléber AUDINET (pouvoir donné à Lionel GACHARD), Laetitia FERNANDEZ, Isabelle HASSAN, Jean-Louis MICHEL, Sandra NEUVILLERS, Gisèle RAYMOND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurélien NEGRE

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 25 novembre 2024

Adopté à l'unanimité (8 votants)

2/ Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement au budget primitif et du budget commerce 2025 – 25 %

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29,

Vu le budget 2024,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice en cours auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DÉCIDE

D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater sur 2025 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitive 2024 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») s'élève à 137 605.24 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L1612-1, à hauteur maximale de 34 401.31 €, soit 25 % de 137 605.24 € et de l'affecter ainsi :

CHAPITRES	TOTAL BUDGET 2024	OUVERTURE SUR 2025
2151 « réseaux de voirie »	40 000,00 €	10 000,00 €
2131 « autres bâtiments »	80 000,00 €	20 000,00 €

2188 « aux mobiliers »	17 605,24 €	4 401,00 €
TOTAL	137 605,24 €	34 401,31 €

BUDGET ANNEXE COMMERCE

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Commerce 2024 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») s'élève à 8 000 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L1612-1, à hauteur maximale de 2 000 €, soit 25 % de 8 000 € et de l'affecter ainsi :

CHAPITRES	TOTAL BUDGET 2024	OUVERTURE SUR 2025
2151 « réseaux de voirie »	8 000,00 €	2 000,00 €

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0

🌐 Adopté à l'unanimité

3/ Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : autorisation donnée au maire de signer l'avenant à la convention.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du sous-préfet concernant la dématérialisation totale des actes administratifs envoyés au contrôle de légalité : délibération, permis de construire, compte administratif, budget etc.

Afin de finaliser cette dématérialisation totale, la commune de Saint Ciers d'Abzac doit signer un avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales et de ce fait, demande à l'assemblée délibérante, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0

🌐 Adopté à l'unanimité

4/ Décision modificative n°1 Budget annexe Commerce 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

OBJET DES DÉPENSES	DÉPENSES	RECETTES
Compte 60632 Fourniture de petit équipement	- 10 000,00 €	
Compte 613 Locations	- 2 700,00 €	
Compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00 €	
Compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	700,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0

🌐 Adopté à l'unanimité

9/ Questions diverses

Informations non communiquées par le secrétaire de séance. Ce point sera donc complété lors du prochain Conseil Municipal.

La séance est clôturée à 21h00.

Date du prochain conseil municipal : le lundi 17 février 2025 à 19h

Commune de Saint-Ciers-d'Abzac
20 rue François Mauriac – 33910 Saint-Ciers-d'Abzac
Tel : 05 57 49 40 69 – Mail : contact@saintciersdabzac.fr